

FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE



Systeme d'impression & maintenance

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Création : 07/03/2023

Actualisation : 28/03/2023

FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE



Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	France Enfance Protégée.....	3
1.2	Contacts.....	3
1.3	Cahier des Charges.....	3
2.	Etat des lieux.....	3
2.1	7 ^{ième} étage – ex-AFA.....	3
2.2	4 ^{ième} étage ex – GIPED.....	4
2.3	8 ^{ième} étage ex - GIPED.....	4
2.4	Consommations 2022.....	4
3.	Expression du besoin.....	5
3.1	Fourniture de service.....	5
3.2	Matériel.....	5
3.3	Options.....	5
3.4	Impression sécurisée.....	6
3.5	Maintenance et Intervention.....	6
3.6	Déménagement des équipements.....	6
3.7	Récupération du matériel.....	6
4.	Planning prévisionnel.....	6
5.	Réponse attendue.....	6

1. Introduction

1.1 France Enfance Protégée

La création du Groupement d'intérêt public (GIP) « France enfance protégée » est prévue par la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants dans son article L. 147-14 :

« Un groupement d'intérêt public exerce, au niveau national, des missions d'appui aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale, dans le respect des compétences dévolues à l'Autorité centrale pour l'adoption internationale instituée à l'article L. 148-1, et d'accès aux origines personnelles. Il contribue à l'animation, à la coordination et à la cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire.

A ce titre il assure le secrétariat général du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP), du conseil national de l'adoption (CNA), du conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), les missions de l'agence française pour l'adoption (AFA), gère le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED- numéro d'appel national 119), l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), la base nationale des agréments en matière d'adoption, les demandes d'accès aux origines des personnes adoptées, pupilles ou anciens pupilles. Il présente au Parlement et au Gouvernement un rapport annuel rendu public. »

Il s'agit donc de regrouper des structures et services préexistants, disposant chacun de leurs ressources humaines, de leurs moyens et de leurs systèmes d'information et outils. La création du groupement est prévue au 1er janvier 2023. Avant cette date est engagée une cartographie des systèmes d'information et outils numériques. Progressivement doit se mettre en place une urbanisation d'ensemble des systèmes d'information au service des missions du nouveau groupement.

1.2 Contacts

Prénom Nom	Adresse Mail / Téléphone	Fonction
Cyril ARNAUD	cyril.arnaud@france-enfance-protgee.fr 07.77.39.27.13	RSI
Djamal ABDI	djamal.abdi@france-enfance-protgee.fr	Chargé de projets
Jérôme VICENTE	jerome.vicente@france-enfance-protgee.fr	DAF

1.3 Cahier des Charges

Dans le cadre de la constitution du nouveau Groupement d'Intérêt Public « France Enfance Protégée », nous devons mettre en œuvre des projets permettant de fusionner les Systèmes d'Informations des différentes structures et ainsi pouvoir avoir, à terme, un système d'information unifié et cohérent.

Ce cahier des charges est dédié spécifiquement aux problématiques liées à la mise en place d'un système d'impression unique au sein de la structure

2. Etat des lieux

2.1 7^{ème} étage – ex-AFA

Nous avons aujourd'hui un contrat de location pour 3 copieurs situés au 7^{ème} étage de l'organisation.
Matériel : Ricoh IM C4500A

- Magasin papier PB3280
- Finisseur livret SR3270
- Transport papier BU30
- Module télécopie M37

2.2 4^{ème} étage ex – GIPED

Canon IRA C5255i

Canon IRA C5250i

- Socle double cassette (-> 4 bacs)
- Module agrafage externe

2.3 8^{ème} étage ex - GIPED

Canon IRA C5255i

Canon IRA C5250i

- Socle double cassette (-> 4 bacs)
- Module agrafage externe

2.4 Consommations 2022

T4 2021

	N&B	Couleur	Scan
4 ^{ème}	2069	2900	208
8ieme doc	1627	2814	41
8ieme secr	10496	6187	398
4ieme secr	3885	4314	1545
7ieme	3476	9994	N/A
7ieme-2	8312	13791	N/A
7ieme-3	4209	8778	N/A

T1 2022

	N&B	Couleur	Scan
4 ^{ème}	1916	3364	325
8ieme doc	733	1184	35
8ieme secr	7285	5332	797
4ieme secr	3313	3863	1410
7ieme			N/A
7ieme-2			N/A
7ieme-3			N/A

T2 2022

	N&B	Couleur	Scan
4 ^{ème}	2640	4025	203
8ieme doc	2992	1317	47
8ieme secr	7946	10096	782
4ieme secr	3816	4838	589
7ieme			N/A
7ieme-2			N/A
7ieme-3			N/A

T3 2022

	N&B	Couleur	Scan
4 ^{ème}	2311	2656	270
8ieme doc	2910	1795	246
8ieme secr	8370	8599	222

4ieme secr	2529	3827	1831
7ieme			N/A
7ieme-2			N/A
7ieme-3			N/A

T4 2022

	N&B	Couleur	Scan
4ième	3061	3634	169
8ieme doc	2029	3812	30
8ieme secr	9051	7329	1018
4ieme secr	3383	5149	1351
7ieme	2938	9399	N/A
7ieme-2	5363	8180	N/A
7ieme-3	3102	7005	N/A

3. Expression du besoin

3.1 Fourniture de service

Le soumissionnaire répondra avec une proposition de location de matériel incluant la maintenance et la fourniture des consommables.

Les variables du contrat sont liées uniquement à l'impression N&B et Couleur. Le coût unitaire de l'impression N&B et Couleur ne doit pas évoluer au cours du contrat.

La proposition devra être faite pour une durée de 3 ans renouvelable 1 an à la demande exclusive du GIP France Enfance Protégée.

3.2 Matériel

Le GIP France Enfance Protégée nécessite de louer 6 équipements de type photocopieur. Les équipements doivent permettre :

- Impression N&B en réseau Microsoft
- Impression Couleur en réseau Microsoft
- Scan vers répertoire Microsoft et Unix
- Scan vers mail
- Télécopie sur un des équipements

Les photocopieurs auront la disposition suivante :

- 2 au 4ième
- 2 au 7ième
- 2 au 8ième

Le soumissionnaire détaillera notamment dans la proposition commerciale le délai de première impression et le nombre d'impression par minute du matériel proposé, ainsi que les protocoles de sécurisation proposé pour les scans (mail & dossier partagé).

3.3 Options

Les équipements doivent permettre :

- Une sortie au format A4 (2 bacs)
- Une sortie au format A3
- Une sortie en finition livret

- Module agrafage externe

3.4 Impression sécurisée

Etant donné la criticité des données traitées par le Groupement d'Intérêt Public, il sera nécessaire de mettre en place une impression sécurisée par un système de badge en liaison avec un Active Directory Microsoft.

Le soumissionnaire détaillera les modalités proposées pour l'impression sécurisée dans sa réponse.

3.5 Maintenance et Intervention

Lors d'un défaut de fonctionnement et demande d'intervention, le prestataire retenu devra intervenir dans un délai de 8h ouvrée pour assurer la remise en service de l'équipement.

Le soumissionnaire précisera les modalités de maintenance, de signalement d'incident et d'intervention dans sa réponse.

3.6 Déménagement des équipements

Un déménagement des équipements en région parisienne devra pouvoir être possible sur un autre site courant 2024.

Le soumissionnaire détaillera les modalités (délais de prévenance, coût, responsabilités) liées au déménagement des équipements photocopieurs.

3.7 Récupération du matériel

Le soumissionnaire détaillera les modalités de récupération du matériel à la fin du contrat de location.

4. Planning prévisionnel

Tâche	Echéance prévisionnelle
Cahier des charges	01/03/2023
Transmission aux soumissionnaires	11/04/2023
Fin des retours de l'appel d'offre	03/05/2023
Notification du marché - signature contractuelle	17/05/2023
Contractualisation	01/06/2023
Installation des nouveaux copieurs	15/07/2023

5. Réponse attendue

La réponse devra être composée des éléments suivants :

- Présentation courte de la société (2 pages)
- Références et contacts clients (2 pages)
- Matériel proposé (5 pages max)
- Détail des prestations (5 pages max)
- Planning et charges (5 pages max)
- Points d'attention et risques identifiés (1 page max)

France Enfance Protégée
Service Système d'Informations
BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

informatique@france-enfance-protectee.fr
www.france-enfance-protectee.fr